

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 655

Artikel: Économies : des lobbies sans freins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 655 14 octobre 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Ursula Nordmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

655

Les œillères des sénateurs

Le Conseil des Etats, vous connaissez. Très à cheval sur les principes juridiques et sur le respect de l'économie de marché. La semaine dernière il aurait eu l'occasion d'illustrer cette réputation; il n'a fait que montrer son attachement à la défense d'intérêts bien particuliers, une conception bien étroite du libéralisme économique où prime la voix des producteurs. Les consommateurs, eux, sont assez grands pour se débrouiller tout seuls.

On le sait, les véhicules à moteur nouvellement importés passeront dorénavant un examen sévère relatif au bruit et aux gaz d'échappement. Une motion acceptée par le Conseil national demandait aux cantons de publier les résultats de ces tests ainsi que la consommation de carburant. Simple affaire de transparence, données élémentaires qui permettraient au consommateur de faire son choix en connaissance de cause.

Pourtant c'est encore trop demander à Kurt Furgler et au Conseil des Etats. La motion a été transformée en postulat, autant dire envoyée aux oubliettes.

Décidément, en Suisse, l'économie de marché est un air qu'on fredonne beaucoup; mais quand il s'agit de créer les conditions pour qu'elle fonctionne vraiment, la mélodie s'éteint rapidement. Voir la loi sur les cartels.

ÉCONOMIES

Des lobbies sans freins

Commençons par un feuilletton, celui de Cointtrin. Un équipement qui fait la fierté du canton de Genève, mais dont on ne sait guère s'il suscite

encore l'enthousiasme des habitants (bruit, pollution). A la clef donc, une politique officielle en demi-teinte: exaltation périodique de l'aéroport, affirmation du besoin d'adaptation, mais sans déborder les dimensions actuelles.

La construction d'une nouvelle halle de frêt est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. La facture est salée: 123 millions. L'idée court alors que Swissair pourrait avancer la somme et se rembourser par l'utilisation gratuite des locaux; on éviterait ainsi un éventuel référendum.

Lorsque le conseiller d'Etat Grobet prend en main les Travaux publics, il fait revoir le projet à la baisse — moins 10%. Précision utile, les utilisateurs ont été associés au projet.

Mais le vent tourne, les affaires de Swissair ne sont plus aussi florissantes; la compagnie nationale dénonce alors la mégalomanie des autorités genevoises, elle n'a pas besoin d'un palais et propose des économies pour dix nouveaux millions.

Terminons par une interrogation. Dans l'affaire de la halle de frêt, Swissair, dans un premier temps, a vu grand, d'autant plus grand qu'elle n'assumait pas la charge financière. Lorsque le canton annonce qu'il entend rentabiliser son investissement par le biais des locations — problème budgétaire aidant — Swissair à l'aube d'une période difficile met les pieds contre le mur. La compagnie nationale a joué là le rôle bien involontaire de régulateur des investissements publics!

Mais ailleurs, pour les écoles, les universités, les hôpitaux, les routes, les stations d'épuration, qui fait ce contrôle? Quel rempart contre l'appétit des lobbies d'utilisateurs — enseignants, médecins, organisations diverses — et des constructeurs, tous intéressés pour des raisons diverses — pouvoir, prestige, bénéfices à réaliser — à ce que le projet soit plus grand, plus sophistiqué encore?

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Des lobbies sans freins

L'administration est-elle suffisamment armée pour répondre à ces pressions? On peut parfois en douter.

Quant aux parlements, dominés par des majorités bourgeoises, pris soudain par la fièvre des économies, on aimerait croire qu'ils passent au peigne fin les demandes de crédit d'investissement qui leur sont soumis.

Il est vrai qu'il est plus simple de rogner sur les dépenses sociales — abaissement des subventions aux caisses-maladie par exemple — dont les bénéficiaires sont moins bien organisés et moins proches du pouvoir que les rois du béton, les seigneurs de la pédagogie ou les princes de la santé.

A. BORNER ET LA LOI FURGIER

Genève: silence, on vend!

M. Alain Borner, chef radical du département genevois de l'Economie, n'a pas de chance: lui qui veille personnellement à l'engagement de chaque collaborateur de son département en contrôlant tout d'abord leur docilité et ensuite leur appartenance à l'ex-grand parti, ne voilà-t-il pas qu'il vient d'engager un juriste rigoureux et efficace! Et comble de malheur, pour faire appliquer la loi Furgier. L'autorisation d'achat de propriétés immobilières par des étrangers non domiciliés en Suisse est l'un des volets les plus rentables des services qu'un certain nombre d'avocats bien introduits assurent à leur clientèle — essentiellement arabe, française ou italienne — en quête de «sécurité». Avec un succès évident: Genève, canton minuscule pour la superficie, arrive en troisième position des cantons suisses — immédiatement après les Grisons et le Tessin —

pour la valeur des propriétés ainsi vendues de 1961 à 1980. Pour cette même période, 14% de la valeur totale des ventes suisses avait été autorisé dans le canton de Genève, performance qui classait ce dernier avant un canton aussi étendu que Vaud!

La générosité de la pratique genevoise — l'application de la loi Furgier est du ressort cantonal — suscite bien des réserves auprès des autorités fédérales sans que celles-ci aient jamais eu le courage de la remettre en question. Et voilà que cette industrie fructueuse allait être compromise par un fonctionnaire nouvellement engagé... On fit savoir à M. A. Borner que cette situation était inacceptable et à la fin de la période d'essai, le contrat de l'intéressé ne fut pas reconduit. Première explication: mauvais rapports avec ses collaborateurs; deuxième explication: interprétation très personnelle de la loi Furgier (traquée dans chaque dossier).

Ajoutons à cela une manière de fixer la rémunération de l'intéressé qui donnerait à penser que dans certains secteurs de l'Etat de Genève règne le fait du prince (il est vrai qu'à l'aéroport, on déroule le tapis rouge pour les déplacements de M. A. Borner).

Finalement, le plus étonnant, dans toute cette affaire, c'est l'absence de prise de position politique sur le problème qui est à l'origine du scandale. Genève, canton étranglé par son exigüité territoriale, a vendu entre 1961 et 1980 pour près de 3,5 millions de m² de biens immobiliers à des étrangers, appartements non compris (5^e position en Suisse, derrière Vaud, record absolu, Tessin, Valais et Lucerne): pas une véritable réaction du monde politique et en particulier de ces professionnels du nationalisme que sont les Vigilants. On vous signalera bien, il y a deux ou trois ans, une interpellation Jörimann (soc.) sur un cas qui semblait croustillant, et un projet de résolution Borgeaud (démocrate-chrétien) pour une sévérité plus grande en la matière; c'est tout! Et ni le Conseil d'Etat, ni le Grand Conseil n'ont pour l'instant donné suite à l'une ou l'autre de ces interrogations.

PARTENAIRES SOCIAUX

Union syndicale suisse: le congrès de la crise

Trois jours de congrès ordinaire, en cette fin de semaine à Lausanne, pour l'Union syndicale suisse. Trois jours de rapports, de débats, de discussions, de résolutions aussi, dont il ne faudra pas toutefois surestimer l'importance, l'essentiel des pouvoirs restant entre les mains des fédérations membres. Trois jours qui permettront aux observateurs attentifs et très au fait du mouvement syndical de voir si une nouvelle combativité syndicale naît des difficultés sociales actuelles, ou si au contraire l'offensive patronale provoque un mouvement de crispation et de repli sur les avantages acquis. Le débat sur les propositions parvenues sur le bureau du comité directeur, ceux portant sur la politique syndicale en matière de salaires et de compensation du renchérissement, sur la politique du marché du travail, la réforme des cartels ou l'initiative populaire sur les abus dans le domaine des prix seront des indicateurs précieux à cet égard.

En tout état de cause, on sait déjà que, quelle que soit l'orientation de la politique syndicale qui sortira de ces trois jours de congrès, demeurera la question des moyens à mettre en œuvre pour la réaliser.

LE PRÉCÉDENT LUGANAIS

Quelques notes prises à l'examen des documents préparatoires, qui permettront peut-être de mieux suivre le déroulement de cette manifestation et d'en évaluer l'issue.

Au dernier congrès ordinaire, le 44^e, qui s'était tenu à Lugano il y a quatre ans (entre-temps a été célébré à Berne le centenaire de l'USS), 103 «propositions» avaient été examinées en plénum, pour une soixantaine cette année¹. Arrêtons-nous à ce